

**SCP Franck BARON et Stéphanie VERDOOLAECHHE-GIROD**  
*Notaires Associés*  
 94, rue de la Boulaye - B.P. 7  
 85320 - MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS  
 Tel : 02.51.97.29.02 - Fax : 02.51.30.54.34

Référence du dossier à notre étude : VENTE ROMAN/MARCHAND

## **NOTE D'INFORMATION COMMUNALE**

### POUR IMMEUBLE BATI

- Sur l'immeuble bâti situé à : 7 Rue de la Saumerie  
85540 SAINT-CYR-EN-TALMONDAIS

- CADASTRE de l'immeuble objet de cette note :

Section	N°	Lieu dit	Surface
C	675	7 Rue de la Saumerie	00 ha 01 a 40 ca
C	1234	Rue du Tron des Brigands	00 ha 01 a 05 ca
<i>Total surface : 00 ha 02 a 45 ca</i>			

Un extrait de plan cadastral est joint à la présente note

- APPARTENANT à : ROMAN THIBAULT RODOLPH MARIE  
EXTRAIT PLAN CADASTRE JOINT

Existe-t-il sur votre commune :

Un PLAN D'OCCUPATION des SOLS (POS)

- Si oui, dans quelle zone le bien objet de cette note se situe-t-il ?

Un PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) - (L123-1 du Code de l'urbanisme)

- Si oui, dans quelle zone le bien objet de cette note se situe-t-il ?

Une CARTE COMMUNALE (L124-1 du Code de l'urbanisme) Oui  Non

- Si oui, dans quelle zone le bien objet de cette note se situe-t-il ?

⇒ Secteur où les constructions sont autorisées Oui  Non

⇒ Secteur où les constructions ne sont pas admises Oui  Non

Le bien est-il situé dans une zone ouvrant droit aux préemptions suivantes :

- une zone de Droit de Préemption Urbain non renforcé (L211-1 du Code de l'urbanisme) : Oui  Non

- une zone de Droit de Préemption Urbain "renforcé" (L211-4 du Code de l'urbanisme) : Oui  Non

- une zone de préemption au titre des espaces naturels et sensibles départementaux (L142-3 du Code de l'urbanisme) : Oui  Non

- une Zone d'Aménagement Différé (L212-2 du Code de l'urbanisme) : Oui  Non

- un périmètre de sauvegarde du Commerce et de l'Artisanat de proximité (article L214-1 à M214-3 du Code de l'urbanisme issus de la loi n°2005-882 du 02 août 2005) : Oui  Non

Ou au droit de délaissement suivant :

- une Zone d'Aménagement Concerté (L311-2 du Code de l'urbanisme) : Oui  Non

- un emplacement réservé (L126-1 du Code de l'urbanisme) : Oui  Non

Est-il de plus compris :

- Dans un lotissement : Oui  Non

- Dans un lotissement autorisé avant le 30 juin 1986 (R442-25 du Code de l'urbanisme) : Oui  Non

- Dans l'affirmative, les formalités prévues par l'article R442-25 du Code de l'urbanisme ont-elles été accomplies ? Oui  Non

- Les colotis ont-ils demandé le maintien des règles d'urbanisme spécifiques à ce lotissement comme le leur permet l'article L442-10 du Code de l'urbanisme : Oui  Non

(Signature et cachet de la mairie à apposer sur chaque page)

Attention : Mettre une croix dans la bonne réponse // ce document informatif sera annexé à l'acte notarié

Département :  
VENDÉE

Commune :  
SAINT-CYR-EN-TALMONDAIS

Section : C  
Feuille : 000 C 05

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 19/12/2023  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

## DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

### EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
Pôle Topographique Gestion Cadastrale  
VENDEE  
Cité administrative Travot Rue du 93ème  
RI 85020  
85020 LA ROCHE SUR YON CEDEX  
tél. 02 51 45 12 39 -fax  
ptgc.850.la-roche-sur-  
yon@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :  
  
cadastre.gouv.fr

